

## LUNDI, 10 FÉVRIER 1896.

## PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—  
Par M. Northrup,—la pétition du conseil municipal du comté de Hastings,  
Ontario.

Par M. Laurier,—la pétition du conseil des Métiers et du Travail de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Frank Turner et autres, des cités de Hamilton et Toronto, Ont., demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer électrique de Toronto, Hamilton et les Chutes de Niagara.

De la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant certains amendements à sa charte.

De John Hoskin, C. R., et autres, des cités de Toronto et Hamilton, Ont., demandant une charte sous le nom de Compagnie Canadienne d'Assurance sur la vie l' " Impériale."

De George Carr et George Flett, de la cité de Londres, Angleterre, et autres, de Montréal et autres lieux en Canada, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de la Vallée de la Nelson.

De M. McNamara et autres, de Walkerton, Ont., demandant un acte constituant en corporation une compagnie sous le nom de la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario.

De la Société des Charpentiers et Menuisiers Unis, 3e branche, Toronto, Ont., et de l'Union Typographique de Winnipeg, No 191, demandant que le bill actuellement soumis au Parlement, intitulé : " Acte modifiant la loi relative aux conspirations et aux coalitions formées dans le but de gêner le commerce," ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Sur motion de M. Tarte, secondé par M. Bruneau,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de l'ordre du conseil nommant l'honorable Désiré Girouard, l'un des juges de la cour Suprême du Canada.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Tarte, secondé par M. Bruneau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant la nature des travaux faits au Manège Militaire (Drill Shed) de Montréal, depuis le 1er janvier 1895, le montant d'argent payé pour ces travaux et les noms des personnes à qui ces montants ont été payés.

M. Tarte propose, secondé par M. Bruneau,—qu'il soit mis devant cette Chambre, un état indiquant les montants payés à Israël Tarte par les divers départements publics, depuis le 1er janvier 1880, la date de ces paiements, s'il en existe, et l'objet pour lequel ils ont été faits.

M. Foster propose, comme amendement, secondé par M. Dickey, que les mots suivants soient ajoutés après les mots " Israël Tarte :— " les journaux *Le Canadien* ou *Le Cultivateur*."—